



Déploiement d'une nouvelle offre « Navigo Culture » Ouvrir de nouvelles perspectives culturelles aux abonnés des transports franciliens

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

***ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ;
ILE DE FRANCE MOBILITES ;
Le CRT ;
& Le Théâtre-cinéma du Garde-Chasse de la Ville des Lilas***

Préambule

Le passe Navigo, qui offre un accès illimité à l'ensemble du réseau de transport francilien, a vocation à devenir progressivement le passe de toutes les mobilités au-delà des transports en commun et à proposer des services additionnels aux Franciliens.

C'est dans cette logique que la Région Ile-de-France, en lien avec Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT), a engagé début 2020, avec le Navigo Culture, une démarche pour permettre aux abonnés des transports franciliens de disposer d'offres promotionnelles ou de services dédiés au sein d'établissements culturels partenaires afin de leur ouvrir de nouvelles perspectives et d'inciter à la fidélisation des voyageurs. C'est aussi l'occasion de mettre en avant un large réseau d'établissements culturels et patrimoniaux qui font la richesse de notre région et sont parfois pour certains méconnus des Franciliens.

Article 1. Objectifs de la charte

La signature de la présente charte a pour objectif :

- De créer, pour les abonnés titulaires d'un passe Navigo annuel ou mensuel, d'un pass senior ou d'une carte ImaginR, un service Navigo Culture leur proposant des offres promotionnelles ou des services dédiés au sein d'établissements culturels et patrimoniaux en Ile-de-France ;
- De mieux faire connaître aux Franciliens la richesse de notre région qui dispose de nombreux sites culturels de grande qualité et de permettre ainsi de redynamiser un tourisme local plus durable ;
- De proposer un dispositif de communication type pris en charge par Ile-de-France Mobilités à destination des abonnés des transports franciliens pour faire connaître les nouveaux services proposés et les établissements culturels partenaires. Ce dispositif pouvant être adapté ou évoluer en fonction des événements (lancement, soutien d'une journée spécifique ...).

La présente charte liste les engagements de chacune des parties pour atteindre cet objectif dans le cadre d'une première expérimentation. Elle ne vaut pas engagement financier.

Article 2. Critères du partenariat

Les critères suivants sont nécessaires pour faire partie du réseau :

- Proposer une offre culturelle dans son établissement
- Etre localisé en Ile-de-France
- Proposer au moins une des deux offres « Navigo Culture » aux détenteurs du passe Navigo

Article 3. Engagements de l'établissement culturel

Par la présente charte, le **Centre Culturel Jean Cocteau de la ville des Lilas** s'engage à proposer une offre et/ou un service spécifique dédié aux abonnés du réseau de transports franciliens titulaires d'un passe Navigo annuel ou mensuel, d'un passe senior ou d'une carte ImaginR, ou Liberté +.

Cette offre Navigo Culture se décompose sous la formule suivante :

- Tarif « Navigo Culture » qui donne accès au **meilleur tarif public** dans chacun des lieux (exemple : tarif abonné ou tarif réduit) ;

ET/OU

- Offre « Cercle Navigo Culture », qui pousse l'idée des transports en commun comme vecteur de découverte du territoire et de lien intergénérationnel, et propose aux détenteurs du passe Navigo qui aurait déjà le meilleur tarif (jeune, étudiant, etc.) de **faire bénéficier une personne d'un tarif réduit** sur le modèle d'une offre découverte ;

En parallèle, si les lieux le souhaitent, une **offre ponctuelle** sur des événements (avant-premières, vernissages, visites de coulisses, rencontres avec des artistes, coupe-file...) dans une newsletter.

Les réductions peuvent porter sur des services annexes, en complément des offres tarifaires ou de la gratuité.

Merci de cocher la ou les offres proposée(s) par l'établissement culturel et de détailler l'offre (tarif, type de service...) dans le cadre prévu à cet effet :

☒ Tarif Navigo Culture	☐ Tarif Cercle Navigo	☐ Service(s) spécifique(s)
Cinéma : Séances de cinéma au tarif réduit (4 euros) Théâtre : Accès au tarif super réduit (9 euros) pour certains spectacles de la saison – Information et réservation au 01 43 60 41 89		

Il est à la charge de chaque lieu de définir sa politique en lien avec le Navigo Culture :

- vérification de la validité des passes Navigo

Pour s'assurer que les personnes disposent bien d'un passe chargé, Ile-de-France Mobilités a mis au point une application Via Navigo qui permet sur les smartphone Android NFC d'opérer cette vérification. Cette fonctionnalité est en cours de développement avec Apple et devrait être disponible dans les prochains mois.

- annulation, remboursement ou report

En cas d'annulation d'une place payée au tarif Navigo Culture par le porteur du passe, le partenaire est libre de décider d'un report (choix d'une nouvelle date par l'utilisateur) ou d'un remboursement sans possibilité de report.

Article 4. Engagements de la région Île-de-France, d'Île-de-France – Mobilités et du CRT

En premier lieu, la Région Île-de-France, le Comité Régional du Tourisme et Île-de-France Mobilités s'engagent à faire la publicité de la présente charte auprès de l'ensemble de leurs partenaires.

Cet engagement se traduit notamment de la part d'Île-de-France Mobilités par une campagne de communication qui se déclinerait en :

Réseaux propriétaires

- Mailing mensuel aux abonnés Navigo ;
- Mailing thématique exceptionnel aux abonnés Navigo ;
- Utilisation des comptes de réseaux sociaux d'Île-de-France Mobilités ainsi que ceux des opérateurs de transport sous contrat (RATP, SNCF, Transdev, Keolis ...) ;
- Affichage dans les espaces réservés de certains véhicules (bus Paris et grande couronne).

Presse

Plusieurs insertions presse en ½ page dans Le Parisien/Le Parisien Weekend + quotidiens gratuits CNews et 20 Minutes, ou sur d'autres supports, permettant de mettre en avant les établissements culturels et patrimoniaux en visant différents publics cibles.

Volume estimé : 8,5 millions d'impressions

Réseaux sociaux

Posts vidéo sponsorisés sur Facebook/Instagram/Snapchat sur 7 jours

Ciblages : jeunes franciliens avec Intérêts Culture/ Musées / Sortie

Digital

Bannières digitales et relais éditorial sur les sites de sortie : Time Out, Sortir à Paris, Le Bonbon... à raison de 3 vagues de 4 jours de diffusion et garantie de toucher 2 millions de personnes.

Une communication sera également faite via des affiches A4 dans les bus de grande couronne avec un focus dans les lignes proches des musées/lieux d'intérêts qui seront accessibles grâce à ce passe culturel.

Ce plan de communication est fourni à titre indicatif pour le choix des médias. En fonction de la séquence de communication (annonce du Navigo Culture, soutien d'une journée thématique, action d'un partenaire), ces médias pourront être adaptés pour répondre au mieux aux objectifs.

La Région Ile-de-France s'engage enfin à un suivi attentif du réseau constitué par les établissements publics partenaires. Inscrivant le Navigo Culture dans sa politique culturelle, elle veillera à tenir informés les établissements partenaires des dispositifs de soutien qui pourraient les intéresser pour enrichir leur offre. Elle s'attachera en outre à intégrer la mention du dispositif « Navigo culture » et de ses partenaires au cœur de ses campagnes et actions de communication sur l'offre culturelle francilienne.

Article 5. Durée du partenariat

La présente charte prendra effet à la date de la dernière signature. Elle est prévue pour une durée d'un an reconductible deux fois.

Les signataires s'accordent sur la nécessité de pouvoir ajuster les modalités de l'expérimentation à tout moment de sa mise en œuvre, sur demande de l'un d'entre eux.

Article 6. Modalités d'évaluation

La Région Île-de-France, Île-de-France-Mobilités, le CRT et l'établissement culturel procèderont conjointement à l'évaluation de la fréquentation induite par ce partenariat afin de pouvoir l'ajuster dans le temps et de s'assurer ainsi de l'efficacité du dispositif.

Le lieu partenaire s'engage à comptabiliser le nombre de personnes bénéficiant de ce tarif (de manière anonyme).

La Région s'engage à collecter ces données auprès de tous les lieux et de les compiler selon une organisation établie avec chaque lieu de manière à ce que toutes les données collectées soient comparables.

Cette évaluation permettra à la Région d'adapter l'offre et de la faire évoluer le cas échéant.

Article 7. Communication

Pour toute communication sur cette charte, les Parties s'engagent à faire référence les unes aux autres et à faire figurer leur nom et logo sur tous les visuels publiés en lien avec l'expérimentation, en respectant la charte graphique de chacun des partenaires.

Pour toute communication dans les réseaux sociaux, chaque partenaire s'engage à mentionner (« tagger ») les comptes d'Île-de-France Mobilités, du CRT et de la Région Île-de-France.

Les Parties accordent par la présente aux autres Parties, le droit d'utiliser leur logo dans le cadre de toute communication relative à l'expérimentation, pendant la durée de la présente convention. Une information en sera systématiquement donnée aux parties intéressées.

Toute utilisation de la marque et du logo de chacune des Parties devra répondre aux exigences de celles-ci.

Article 8. Propriété Intellectuelle

Les Parties accordent à chacun un droit d'utilisation et de reproduction du bilan de l'expérimentation à titre non-exclusif, pour le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, chacune des parties pourra utiliser et reproduire les indicateurs et les conclusions du bilan pour tout usage.

Article 9. Résiliation de la Charte

En cas de non-respect de l'un de ses engagements par l'une des Parties, l'autre Partie pourra résilier la présente charte.

Les Parties peuvent également résilier la présente charte en cas d'atteinte caractérisée à leur image résultant du comportement de l'autre Partie. Il est entendu entre les Parties que si une Partie a validé le contenu d'une communication, il ne peut se prévaloir d'une atteinte à son image liée à cette communication.

Fait à _____, le _____

Signature des parties

La Région Île-de-France

Théâtre-Cinéma du Garde-Chasse
Ville des Lilas



Lionel BENHAROUS
Maire en exercice



Nom et fonction du signataire

Le CRT

Île-de-France - Mobilités

Nom et fonction du signataire

Nom et fonction du signataire